

**DECRET DE DECONFINEMENT
POUR LA REPRISE PROGRESSIVE
DE LA VIE ECCLESIALE
A PARTIR DU 2 JUIN 2020**

PREAMBULE :

La vie de nos communautés chrétiennes ne peut pas repartir là où nous l'avons laissée. Nous ne pouvons pas ignorer que le Covid 19 a fait de nombreuses victimes et en fait encore. Certaines sont guéries, d'autres malheureusement sont décédées. Le Covid demeure encore très virulent. Des consignes de confinement ont été données et l'Eglise Catholique les a parfaitement respectées. Il nous faut désormais adopter des consignes de déconfinement. C'est ce que je me suis attaché à faire dans ce décret et je remercie le Docteur Sylvain Pavageau, l'abbé Etienne Lafaye et mes deux vicaires généraux pour leurs conseils avisés. Certains trouveront ce décret trop excessif, trop détaillé, mais je le répète, rien ne sera plus comme avant. Le croire c'est être totalement inconscient. Prendre à la légère les mesures sanitaires relève de l'irresponsabilité. Nous avons à veiller sur notre santé, sur celle des fidèles de nos communautés et de nos proches en général. Nous devons tout faire pour éviter de nouvelles contaminations. J'exerce là mon devoir de protection.

D'autre part, il est possible que dans les jours ou les semaines à venir, de nouvelles mesures soient prises par les pouvoirs publics, ce qui me conduira à revenir vers vous pour modifier ou compléter telle ou telle partie de mon décret. Je fais mienne la devise du Docteur Pavageau : « *Prévoir l'idéal... faire au mieux selon le contexte* ».

INTRODUCTION :

La liberté religieuse est une liberté essentielle. Nous ne pouvons pas continuer à priver les fidèles des sacrements qui nourrissent leur vie chrétienne, fortifient leur foi et leur engagement. Mon devoir d'évêque est de veiller à ce que cette liberté puisse à nouveau s'exercer.

Force est de constater que par décision du gouvernement, la vie ecclésiale ne reprendra pas en même temps que vie scolaire, économique et sociale, à partir du 11 mai.

Il est bon de rappeler que la dimension religieuse et spirituelle de l'être humain contribue à la paix des cœurs, à la force dans l'épreuve, à la fraternité entre les personnes, et à toute la vie sociale.

Les catholiques ont été capables de respecter en toute loyauté les règles de confinement et de les appliquer avec civisme et précision.

Ils seront tout aussi capables de respecter les mesures de déconfinement progressif avec le même sérieux, en lien avec les pouvoirs publics (Préfet, Maires).

Avec tous les évêques de France, je vois mal comment la pratique ordinaire de la messe peut favoriser la propagation du virus et gêner le respect des gestes barrières plus que bien des activités qui reprendront bientôt.

La vie de notre famille diocésaine avec toutes ses composantes reprendra donc à partir du 2 juin 2020, puisqu'il en a été décidé ainsi.

I-LES CELEBRATIONS LITURGIQUES :

Elles reprendront dans le respect des mesures suivantes :

1-Les messes en semaine :

Elles seront célébrées dans l'une des églises de la communauté de paroisses surtout pas dans les chapelles de semaine ou dans un oratoire, pour une question d'espace.

On respectera scrupuleusement les gestes barrières et les mesures de distanciation physique.

Une information sera donnée à l'entrée de l'église par une personne chargée de l'accueil et qui portera un masque.

Dans l'église on veillera à laisser deux sièges libres entre les fidèles sur une même rangée où l'équivalent s'il s'agit d'un banc.

Il serait opportun de marquer les chaises utilisables ainsi que les places sur les bancs pour faciliter l'installation des fidèles

On laissera une rangée libre entre deux rangées de chaises ou de bancs.

Il n'y aura pas de gestes de paix et jusqu'à nouvel ordre la communion sera donnée dans la main.

Les bénitiers demeureront vidés.

On évitera de se rassembler à la fin de la messe. Si tel est le cas, le port du masque est particulièrement conseillé et l'on se gardera des poignées de mains et des embrassades.

2-Les messes dominicales :

L'idéal serait de pouvoir les célébrer dans deux des plus grandes églises de la communauté de paroisses si l'on conserve les messes le dimanche matin.

Dans le cas où les deux messes seraient célébrées dans la même église, il faut respecter un délai sanitaire suffisant entre les deux célébrations ou désinfecter les chaises, les dossiers et les bancs avant l'arrivée de l'assemblée dominicale suivante.

Le mieux serait de proposer une messe anticipée le samedi soir et une messe le dimanche matin, ce qui laisse du temps entre les deux rassemblements. Les assemblées ne dépasseront pas le 1/3 de la capacité d'accueil de l'église (ex : pour une église de 300 places, 100 personnes seront admises). Il sera bon que quelqu'un s'en assure.

Nous partons sur le principe de deux messes dominicales, mais ce chiffre sera à ajuster au nombre réel de fidèles participants. Il est fort probable qu'au début les fidèles ne se déplaceront pas en nombre et que les assemblées s'accroissent progressivement.

3-Les mesures sanitaires :

Elles sont les mêmes pour les Messes de semaine et du dimanche:

-Gestes barrières,

-Distanciation physique,

-Pas de gestes de paix

-Pas de rassemblement sur le parvis à la fin de la messe. S'ils ont lieu port du masque est conseillé.

-Communion dans la main jusqu'à nouvel ordre.

Dans le chœur, s'il y a concélébration, les sièges des concélébrants seront disposés à 1 mètre minimum l'un de l'autre. Seul le ministre présidant la célébration se tient à l'autel, les concélébrants se tiendront derrière autour à distance les uns des autres. Lorsque l'un d'eux monte à l'autel pour dire une partie de la Prière Eucharistique, le célébrant principal se recule suffisamment pour lui laisser la place.

Je recommande aux célébrants l'usage du gel hydro-alcoolique

- avant la messe, après avoir revêtu les ornements liturgiques
- avant la communion, mais après que le célébrant ait communié et
- après la communion,
- à la sacristie à la fin de la messe.

Le célébrant principal et les concélébrant communieront par intinction. Seul le célébrant principal consommera le Précieux Sang.

Je préconise que le célébrant ou les ministres chargés de donner la communion portent un masque ou une visière qui recouvre le visage car au moment de la communion la distanciation physique n'est plus respectée.

La communion se fera sur une seule file par allée et il serait bon de faire un marquage au sol pour maintenir la distance nécessaire pendant la procession de communion.

Le sacristain ou la sacristine veillera à utiliser le gel hydro-alcoolique avant de toucher les vases sacrés, ainsi que les hosties lors de la préparation de la patène, du ciboire ou de la coupe.

On veillera à recouvrir calices, patènes et ciboires de pâles ou de couvercles.

Pour la quête. On disposera des corbeilles bien visibles dans l'église, où les fidèles déposeront leur offrande. Cela peut paraître anecdotique, mais il serait utile, vue notre situation économique, de leur demander de ne plus se débarrasser de leurs pièces jaunes mais de leur proposer de déposer au moins un euro dans la corbeille. On peut également donner à la quête en ligne sur le site du diocèse.

Pour l'entrée et la sortie, des Messes (en semaine comme le dimanche), ainsi que pour tous les autres offices célébrés dans l'église, on veillera à une juste distance entre les personnes présentes. Des indications orales et écrites pourront être données. Il serait bon de laisser les portes ouvertes pour éviter que les paroissiens en entrant ou en sortant les touchent le moins possible et évitent de mettre leurs mains sur les poignées.

On ne distribuera plus de feuilles de chants jusqu'à nouvel ordre. On proposera des chants connus, faciles à reprendre dans le respect du temps liturgique.

Pour les paroisses qui en sont équipées, on projettera les paroles des chants par vidéo-projecteur.

Je recommande aux fidèles âgées et fragiles ainsi qu'à ceux qui souffrent de pathologies lourdes (diabète mal équilibré, obésité importante ou maladie cardio-respiratoire évolutive ou non équilibrée) de s'abstenir de participer aux eucharisties pour éviter tout risque de contamination pas seulement dans l'église, mais sur le trajet à l'aller ou au retour.

Ces personnes pourront se faire connaître afin qu'on leur apporte la communion dans le respect des règles sanitaires en usage comme cela a été détaillé plus haut.

Si une personne a des symptômes (fièvre, toux, difficultés à respirer), elle doit rester chez elle. De même si elle pense avoir été en contact avec une personne malade dans les 14 jours précédents il vaut mieux s'abstenir... le risque d'être porteur asymptomatique existe !!

Par contre, j'invite les familles, les personnes valides, les jeunes à retrouver le chemin de leur paroisse dans le respect des règles sanitaires établis. Nous en avons tous besoin.

4- Le sacrement de la Réconciliation et l'Adoration eucharistique :

Rien ne s'oppose à la célébration du sacrement de la Réconciliation, d'autant plus que la plupart des fidèles ne l'ont pas reçu durant le temps du Carême.

J'invite mes frères prêtres à confesser à nouveau en respectant la distanciation physique avec le pénitent. Je leur conseille fortement le port d'un masque, en évitant les serremments de mains. Ils pourront utiliser du gel hydro-alcoolique.

Le confessionnal est déconseillé à cause du bouche à oreille entre le pénitent et le confesseur.

Pour l'adoration eucharistique, là encore il n'y a aucune raison de priver les fidèles de l'exposition du Saint Sacrement.

5-La célébration des funérailles :

Elles se célébreront dans un cadre identique à celui fixé pour les messes dominicales. On évitera de faire passer le goupillon de main en main. Seul le célébrant bénira le corps, mais on pourra s'approcher du cercueil et faire un signe de la croix ou tout autre marque de respect sans toucher le cercueil.

Il n'y aura pas de registres de condoléances.

Il m'a été rapporté que certaines sociétés de Pompes Funèbres refusent la célébration dans les églises. Il s'agit là d'un abus de pouvoir et de confiance. Je m'insurge contre une telle attitude. Les Pompes Funèbres doivent respecter scrupuleusement la volonté du défunt et de sa famille.

Que cela soit bien clair, dans mon diocèse, aucun curé ne refusera la célébration des funérailles dans les églises dont il est responsable si les familles en font la demande expresse.

Si elles se voient opposer un refus par les Pompes Funèbres, qu'elles s'adressent à d'autres pour obtenir ce à quoi elles ont droit.

6- Le sacrement du baptême :

Il me semble plus sage comme je l'évoquais dans la lettre du 17 avril dernier, de reporter les baptêmes à la rentrée.

Si toutefois cela n'est pas possible, ils seraient célébrés en petit comité avec seulement les parents et grands-parents, les frères et sœurs, le parrain et la marraine, à moins que les autorités civiles permettent une assemblée plus importante.

Le célébrant portera un masque et pour l'onction de St Chrême, utilisera un stylet (Canon 1000) ou un coton-tige.

Il utilisera du gel hydro-alcoolique avant et après le baptême.

L'imposition des mains se fera sans toucher l'enfant.

Si le baptistère est exigü, les baptêmes seront célébrés dans le chœur de l'église pour respecter les mesures sanitaires.

On évitera les baptêmes collectifs jusqu'à nouvel ordre.

On ne gardera pas l'eau bénite d'un baptême à l'autre mais on veillera à la renouveler.

Pour la signature des registres chacun se servira de son propre stylo.

Les règles de distanciation sont les mêmes que celles qui s'appliquent pour les messes.

7-Le sacrement du mariage :

En principe et sous réserve de vérification et de confirmation, les mariages civils pourraient reprendre fin mai. Si le mariage religieux n'est pas reporté, comme pour les baptêmes, il sera célébré en petit comité sauf si l'Etat permet des célébrations avec un nombre plus important. En priorité, la proche famille des conjoints et les témoins.

Les règles de distanciation sont les mêmes que celles qui s'appliquent pour les messes.

8-Le sacrement de l'onction des malades :

Le prêtre portera un masque et se munira d'un stilet ou coton-tige pour l'onction d'huile. Il n'oubliera pas d'utiliser du gel hydro-alcoolique.

Dans les hôpitaux, les EHPAD, les aumôniers sont considérés comme personnel non nécessaire et certains se sont vus interdire l'accès dans les services. Les évêques de France ont réagi par rapport à ces refus.

Des directives de l'Etat seront données aux directeurs des hôpitaux afin que les aumôniers puissent être appelés auprès des malades et des familles qui en font la demande.

Quand une personne est en danger de mort et qu'elle ou sa famille demande l'assistance de l'aumônier et le viatique, on ne peut pas le lui interdire.

L'aumônier qui se rendra auprès des malades respectera les mesures sanitaires telles qu'elles s'appliquent pour les soignants de l'hôpital, de la clinique ou de l'EHPAD.

9- Autres célébrations :

Pour les premières communions et les professions de foi, je maintiens ma position qui est de les reporter à la rentrée de septembre. Si toutefois les communautés de paroisses, les aumôneries souhaitent les maintenir avant l'été, elles devront se référer scrupuleusement aux mesures sanitaires amplement développées dans ce décret.

Je reviendrai à la fin de mon décret sur les baptêmes et confirmations d'adultes.

II- LES ACTIVITES CATECHETIQUES :

Rien n'empêche qu'elles reprennent en mai, mais bien entendu sous certaines conditions. D'abord cela suppose l'accord des parents et celui des catéchistes et animateurs décidés à reprendre ces activités.

Elles concernent le catéchisme paroissial, les aumôneries de l'Enseignement Public (L'Enseignement Catholique a ses propres directives), l'aumônerie étudiante.

Il faudra veiller à l'aménagement des salles d'accueil et au respect des gestes barrières ainsi qu'au maintien des distances suffisantes à l'entrée et à la sortie, pour les enfants et les jeunes.

Les locaux, le mobilier utilisé et les sanitaires devront être désinfectés avant et après leur utilisation.

Le Service Diocésain de la Catéchèse et du Catéchuménat, s'est mobilisé durant tout le confinement et peut continuer après, pour proposer avec les outils numériques une catéchèse familiale. Il en va de même pour les aumôneries de l'Enseignement Public qui gardent le contact avec les jeunes.

Notre politique diocésaine durant le confinement a été de garder le lien de communion avec toutes les composantes de la famille diocésaine à l'aide de nos moyens de communication.

Concernant les camps d'été, les responsables suivront les directives sanitaires qui seront donnés par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

III-LES ACTIVITES CARITATIVES :

La pandémie et le confinement qui en résulte n'ont fait qu'accroître les inégalités sociales.

Les plus fragiles et je pense à nos aînés en EHPAD aux malades, aux personnes en grande solitude, aux personnes en situation de précarité, ont été particulièrement touchés.

Dans les EHPAD nos parents sont privés de la visite régulière de leur famille, même si le personnel est admirable et met tous les dispositifs en place pour les accompagner et les reconforter.

Les malades hospitalisés, malgré les soins qui leur sont prodigués, souffrent du manque de relation avec leurs proches.

La contribution des aumôneries et des équipes de visiteurs à l'accompagnement des personnes en fin de vie, des personnes fragiles, handicapées, est essentiel. Il doit pouvoir se faire dans le strict respect de règles sanitaires.

L'accueil des personnes en situation de grande précarité pourra reprendre, là encore dans le respect de ces mêmes règles.

Les repas solidaires (Moutarde et Macédoine, Soupe St Vincent), pourront de nouveau être proposés avec l'accord des bénévoles. Ils seront limités au 1/3 de la capacité des lieux d'accueil où ces repas sont distribués.

Si cela est nécessaire, on pourra organiser un ou deux services en plus.

IV-LE CALENDRIER :

Suite à la consultation voilà ce que je décide :

1-Les baptêmes d'adultes :

Ils seront célébrés dans les communautés de paroisses. C'est le souhait des ministres ordonnés et celui des catéchumènes. On peut les prévoir à partir du 2 juin. On veillera bien sûr à ce que les mesures sanitaires soient respectées.

2-Les confirmations :

Celles des adolescents de l'Enseignement Catholique sont reportées après l'été.

Pour celle des adultes, je n'avance aucune date pour le moment.

3-Autres propositions :

Pour la procession de la Sanch du 18 octobre, je veux lever toute ambiguïté et faire taire les rumeurs les plus folles.

Il n'est pas question de faire une procession du Vendredi Saint, mais simplement une procession de la Croix du Dévot Christ de l'église St Jacques à la Cathédrale.

Pour la question des APLECS locaux, avant de les programmer je vous invite à vous rapprocher de vos maires respectifs.

V-CONCLUSION :

Je n'imaginai pas prendre un jour de telles dispositions, mais nous sommes confrontés à un problème de santé publique. Je suis désolé si certains trouvent ce décret trop technique et trop long, mais je pense que tout le monde a besoin de précisions. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu être le plus complet possible.

Les catholiques n'ont pas à rougir de leur comportement depuis le début du confinement. Bien au contraire.

Je comprends leur hâte de retrouver le chemin de leurs communautés de paroisses, de leurs lieux d'engagements. Mais hâte ne veut pas dire précipitation. Ce décret a pour but de nous aider à reprendre la vie ecclésiale dans les meilleures conditions d'une part, et dans le respect des règles sanitaires d'autres part, en adaptant notre vie chrétienne aux circonstances qui s'imposent à elle. Nous allons vivre encore avec le virus.

Chaque curé a le devoir et la charge de préparer dès maintenant les églises pour que les Messes puissent y être célébrées dès le 2 juin dans le respect de ces consignes, en veillant également à l'application de ces dispositions pour toutes les célébrations qui y seront célébrées. C'est la raison pour laquelle je vous envoie ce décret suffisamment tôt.

Je célébrerai, en principe, la dernière messe dominicale diocésaine retransmise sur les chaînes YouTube et Facebook du site diocésain, le dimanche de Pentecôte 31 mai à 10.h. depuis la Cathédrale St Jean-Baptiste, de façon à ce que le dimanche 7 juin, la priorité soit donnée aux communautés de paroisses.

En ce jour de la Pentecôte après la messe, depuis le clocher de la Cathédrale, je bénirai avec le Saint Sacrement Perpignan et tout notre département. « *Il est avec nous chaque jour jusqu'à la fin des temps* ». Si Christ est avec nous, nous n'avons pas peur.

Perpignan le 5 mai 2020
+Norbert TURINI,
Evêque de Perpignan-Elne

Par Mandement: Francis WAFFELAERT
Chancelier



N.B Je demande à toutes les communautés de paroisses et aux services diocésains, d'avoir une réserve de masques, et de gel hydro-alcoolique. Si cela n'est pas possible, je les invite à se rapprocher de notre économiste diocésain.

Conduite à tenir avec les gants : il n'est pas nécessaire d'en porter si on a pu se laver les mains ou avoir du gel. Ils ne sont utiles que si on touche une personne malade pour les soins ou pour manipuler du matériel.

Le problème du gant c'est que l'on se croit protégé en les portant et qu'en fait on soit vecteur en touchant partout avec nos mains sans faire attention. Il ne vaut mieux pas de gants et se laver les mains plusieurs fois !! Cela est valable bien sûr aussi pour les prêtres.

La messe chrismale

Elle sera célébrée le jeudi 4 juin 2020 à 16.h, à la Cathédrale St Jean-Baptiste.

Y sont invités seulement les prêtres, les diacres et leurs épouses, les séminaristes, qui le souhaitent. Chaque prêtre et diacre apportera son aube et une étoile blanche.

Elle sera retransmise en direct sur les chaînes YouTube et Facebook du site diocésain afin que la famille diocésaine puisse s'y associer par la prière.

Des personnes préposées avec masques et gants rempliront les flacons des Saintes Huiles et du Saint Chrême